

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	35
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Voie Verte : Indemnité
d'éviction

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-146-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil le déploiement d'ici peu de la phase II des travaux de la voie verte, partie Ville de L'Aigle.

Afin d'assurer l'aboutissement du projet, la Communauté des Communes des Pays de L'Aigle a acquis des biens immobiliers et parties de biens immobiliers, suivant le détail des parcelles visées et autorisation du Conseil par délibération n° 2022-03-31-074 du 31 Mars 2022.

La parcelle cadastrée section BI n°637 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle est concernée par ces acquisitions pour une surface de 46a et 64ca.

Dans le cadre de cette acquisition, il s'avère nécessaire d'indemniser Monsieur Thierry MARIE, locataire exploitant dudit terrain.

Une indemnité d'éviction, calculée sur la base du protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitations agricoles signé entre le directeur départemental des finances publiques de l'Orne et le président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne, est proposée pour un montant de 1 895 € incluant l'indemnité d'exploitation pour 1 745 € et l'indemnité complémentaire compensatrice de la perte de fumure et arrières fumures pour 150 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-074 du conseil communautaire en date du 31 mars 2022 autorisant les acquisitions de terrains pour le projet de voie verte,
- Vu le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles signé entre le directeur départemental des finances publiques de l'Orne et le président de la chambre d'agriculture de l'Orne en date du 14 octobre 2014,
- Considérant que Monsieur Thierry MARIE peut prétendre à une indemnité d'éviction pour préjudice financier lié à la création d'une voie verte,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPOUVE** le versement au profit de M. Thierry MARIE, d'une indemnité d'éviction d'un montant de 1 895 €, pour libérer la parcelle cadastrée section BI n° 637 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle,

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-06-27-146-01
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception en préfecture : 01/07/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents préalables et consécutifs au versement de cette indemnité d'éviction

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le / 1 JUIL. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire / 1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

